

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 17/050/2007 (Public)  
Bulletin n° : 197  
ÉFAI – 15 octobre 2007

## Chine. Des enfants tibétains menacés de torture et de mauvais traitements en détention

Quatre enfants tibétains de quinze ans, détenus depuis le 7 septembre 2007 dans la province du Gansu, sont gravement menacés de torture et de mauvais traitements. Ils sont soupçonnés d'avoir écrit des slogans en faveur de l'indépendance du Tibet. Un cinquième enfant, âgé de quatorze ans, est hospitalisé pour les graves blessures à la tête qui lui ont été infligées en détention.

Le 7 septembre 2007, une quarantaine d'enfants ont été arrêtés par la police du canton de Xiahe, dans la préfecture de Gannan (province du Gansu) pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Tous sauf sept ont été libérés dans les quarante-huit heures. Parmi les sept restants, deux garçons de quatorze ans ont été libérés un peu plus tard, après versement par leur famille d'une somme d'argent qui avoisinerait les 2 000 yuans (environ 190 euros). Un autre garçon du même âge, dénommé semble-t-il Lhamo Tseten, a obtenu l'autorisation, là encore après versement d'une somme d'argent à la police, d'être hospitalisé pour les graves blessures à la tête qui lui avaient été infligées en détention.

Des responsables du bureau de la Sécurité publique exigeraient le paiement de plus de 20 000 yuans (environ 1 900 euros) pour la libération des quatre derniers garçons. Il semble que la police ait décidé de ne libérer aucun de ces garçons tant que la totalité de la somme réclamée pour les quatre n'aura pas été versée. En outre, les enfants libérés après le versement d'une somme d'argent par leur famille risquent malgré tout d'être réarrêtés peu de temps après, selon un scénario déjà observé à plusieurs reprises par les habitants de la région.

D'après certaines informations reçues par Amnesty International, les policiers ont utilisé des aiguillons électriques contre les enfants, et l'un d'eux, Chopa Kyab, est emmené la nuit et est gravement traumatisé par les traitements qu'il subit.

Amnesty International dénonce depuis longtemps l'utilisation, au Tibet, de la détention arbitraire sans inculpation, procès ni contrôle d'une autorité judiciaire, ainsi que de la torture et des mauvais traitements en détention. Elle exige la libération immédiate des quatre enfants encore détenus et appelle les autorités chinoises à ouvrir une enquête sur les violences subies par ces enfants, ainsi que sur les pratiques corrompues de la police locale consistant à demander de l'argent aux familles en échange de la libération de leurs proches. Ces enfants doivent immédiatement recevoir des soins médicaux et être protégés contre tout nouveau mauvais traitement.

Nul ne doit être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les autorités chinoises ont une nouvelle fois violé les obligations internationales qui leur incombent en tant que parties à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui accorde une protection spécifique aux enfants. La manière dont elles traitent les détenus mineurs n'est pas non plus conforme aux dispositions de l'Ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing). La liberté de religion, d'expression et d'association demeure sévèrement restreinte au Tibet, où de nombreuses personnes sont emprisonnées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux. Comme dans d'autres régions de Chine, les arrestations arbitraires, les procès iniques, la torture et les mauvais traitements restent monnaie courante.